

1. PRINCIPES ET LIEUX DE RESTAURATION

Il existe dans l'Ecole trois pôles de restauration :

- le self de l'Ecole Primaire et du Collège
- le self du Lycée.
- la Cafétéria réservée aux Lycéens

Un repas « Bio ou produits de proximité » est proposé au moins une fois par semaine.
Un repas Végétarien également une fois par semaine.

Les menus sont consultables au début de chaque semaine sur le site de l'école
Ils concernent l'école primaire et le collège.

a) A l'école primaire

Les élèves du Primaire déjeunent au Self de l'Ecole Primaire et du Collège à partir de 11h25. Le repas est servi à table pour les plus petits. Cette prestation est incluse dans la facture annuelle pour les demi-pensionnaires et en prépaiement pour les externes au prix de 8 € le repas.

b) Au collège

Les élèves de sixième, cinquième et quatrième déjeunent au Self du Collège après le Primaire. Il leur est proposé le repas forfaitaire au prix de 4€. Ils s'acquittent de cette somme en prépaiement.

Les élèves de Troisième déjeunent au Self du Lycée facturée également sous la forme du prépaiement.

c) Au lycée

Les élèves du Lycée ont le choix entre le Self du Lycée et la Cafétéria, également en prépaiement.

La Cafétéria propose plutôt de la restauration rapide. Votre enfant peut y consommer des pizzas, divers types de sandwiches, panini, hot-dogs, des salades, des laitages, de la pâtisserie et des boissons.

La cafétéria est une alternative au self. Votre enfant s'acquitte en prépaiement du prix des denrées consommées, comme dans la prestation différenciée.

NOTA :

Les élèves de l'Ecole Primaire ne peuvent pas accéder à la cafétéria.

Les élèves du Collège ne peuvent accéder à la cafétéria pendant la journée. Ils peuvent y aller uniquement entre 16h30 et 16h45.

Les élèves du Lycée peuvent accéder à la cafétéria au moment des récréations, entre 15h20 et 15h35, entre 16h30 et 16h45 et durant la pause méridienne.

2. LES PRESTATIONS DE RESTAURATION

a) Prestation forfaitaire

Dans la prestation forfaitaire les enfants ont droit à un repas (entrée, protide, légume et féculent, fromage et dessert). Chaque assiette est servie systématiquement avec un protide, un légume et un féculent afin d'exercer au goût les écoliers et les collégiens.

Cette prestation est servie aux élèves de l'Ecole Primaire et au Collège jusqu'à la Quatrième incluse.

Pour les enfants demi-pensionnaires du primaire la totalité du coût de la demi-pension (frais fixes et partie alimentaire) est portée dans la facture annuelle émise par l'Ecole. Pour un enfant externe le prix du repas est de 8.00 €.

Pour les enfants du Collège seule la partie fixe vous est facturée. Les élèves collégiens s'acquittent donc au moyen de leur carte scolaire, du montant forfaitaire correspondant à la partie alimentaire. Celle-ci est fixée à 4€ pour l'année 2023-24.

b) Prestation différenciée pour les élèves de 3ème et les lycéens

Dans la prestation différenciée la possibilité est offerte à nos élèves de composer eux-mêmes leurs repas à partir d'un choix de plusieurs entrées, différents plats protidiques, légumes ou féculents, et de produits laitiers et de desserts. Votre enfant n'est pas obligé de choisir, comme dans la prestation forfaitaire, un repas complet à 4 ou 5 composants pourvu qu'il prenne au moins un plat principal.

Chaque jour un repas à 5 composants (entrée, protide, légume ou féculent, fromage et/ou dessert) est proposé au prix de 4€

Attention ! Cette prestation différenciée n'est servie que sur le temps de midi. La prestation du dîner du soir des élèves internes reste toujours de type forfaitaire et la partie alimentaire du repas du soir reste donc incluse dans la tarification de l'internat. Les lycéens qui ne sont pas internes et restent à la seconde étude prendront leur dîner sur place qui sera facturé au prix forfaitaire de 4€.

c) Le petit-déjeuner

Certains élèves, de l'école primaire, du collège ou du lycée, arrivent très tôt le matin. Il est possible de prendre un petit-déjeuner, entre 7h00 et 7h50, au self des lycéens, au prix forfaitaire de 2,5 €.

3. MODALITES DE PAIEMENTS

a) Paiement des repas

Pour s'acquitter des frais correspondants à la partie alimentaire, vous pouvez remplir en payant par carte bancaire le « porte-monnaie » de votre enfant dans votre espace famille d'Ecole Directe. Vous pouvez également faire un chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Lacordaire et le déposer au secrétariat du collège ou du lycée. C'est ce qu'on appelle le **prépaiement**. A chaque passage au self ou à la cafétéria, il sera débité du prix des denrées consommées.

Vous pouvez suivre le détail des consommations de votre enfant également sur Ecole Directe.

b) Facturation additionnelle

- **Carte de cantine** : à son entrée dans l'Etablissement chaque élève reçoit une carte facturée 12€ indispensable à l'accès au self et réutilisable chaque année. Toute carte perdue ou détériorée par l'élève sera remplacée moyennant la même participation de 12€.

- **Repas occasionnels aux selfs** : Les externes reçoivent également une carte leur donnant accès à leur self de rattachement. Le prix d'un repas externe est de 8€ pour le primaire. Les élèves externes du collège et du Lycée accèdent à leur self librement. Ils s'acquittent à chaque passage du coût des denrées consommées.

- **Carte débitrice** : Les cartes de cantine ne peuvent être débitrices de plus de 50 €. Passé ce seuil seul menu forfaitaire composé d'un protide, d'un légume et d'un fruit sera servi. Chaque trimestre l'Ecole portera dans le compte des familles concernées le solde débiteur éventuel de ces cartes.